

France-Montpellier: Artistic services

OJ S 146/2018 01/08/2018

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Pres Comue

Postal address: 8 rue de l'École Normale

Town: Montpellier

NUTS code: FRJ13 Hérault

Postal code: 34197

Country: France

E-mail: operationcampus@lr-universites.fr

Telephone: +33 467416786

Internet address(es):

Main address: <https://languedoc-roussillon-universites.fr/>

Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_UOggo1EABH)

[PCSLID=CSL_2018_UOggo1EABH](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_UOggo1EABH)

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_UOggo1EABH

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Commande de réalisation artistique au titre du 1 % artistique dans le cadre de l'opération de construction «Village des sciences A»

Reference number: MAPA 2018-06

II.1.2. Main CPV code

92312000 Artistic services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Commande de réalisation artistique au titre du 1 % artistique dans le cadre de l'opération de construction «Village des sciences A».

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 115 000,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

92312000 Artistic services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRJ13 Hérault

Main site or place of performance: Campus Triolet 34000 Montpellier

II.2.4. Description of the procurement

Commande de réalisation artistique au titre du 1 % artistique dans le cadre de l'opération de construction «Village des sciences A».

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 115 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 01/02/2019

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3Maximum number: 5

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

- lettre de candidature (formulaire DC 1 dans sa version mise à jour le 26.10.2016 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement. La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement soit par le seul mandataire si celui-ci produit les habilitations signées par chaque membre du groupement,
- déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (formulaire DC 2 dans sa version mise à jour le 26.10.2016 ou document équivalent),
- déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (art. 45 et 48 de l'ordonnance du 23.7.2015) et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail (emploi des personnes handicapées). La remise d'un DC 1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur,
- pouvoir(s) de la personne habilitée à engager le candidat et/ou les membres du groupement le cas échéant,
- si le candidat est en redressement judiciaire, il devra produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- une note d'intention: l'artiste expliquera la manière dont il comprend et s'approprie la commande publique artistique pour concevoir, réaliser et installer une œuvre d'art pour l'opération «village des sciences A»,
- un dossier artistique: qui se composera d'un curriculum-vitae et de reproductions d'œuvres réalisées si possible en lien avec l'objet de la commande. La présentation de créations dans un cadre de marchés publics ou de commandes déjà réalisées serait appréciée. La présentation des références sera effectuée en version dématérialisée: 5 fiches maximum sous la forme d'une présentation diaporama informatique «.pdf»,
- une attestation de garantie professionnelle: attestation d'affiliation ou assujettissement à la maison des artistes ou l'Agessa pour l'année en cours, récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la maison des artistes avec copie de la liasse zéro, ou un numéro de SIRET délivré par l'Insee, (ou moyen de preuve équivalent pour les candidats étrangers).

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Restricted procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2.

Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 27/09/2018 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 4 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

Electronic payment will be used

VI.3. Additional information

Les principaux éléments constitutifs attendus de l'œuvre sont les suivants:

- prendre en considération les caractéristiques architecturales et fonctionnelles du «village des sciences» dans la logique d'une relation entre formation universitaire de haut niveau, recherche scientifique, et utilisateurs,
- composer avec les valeurs de dynamisme, de créativité et d'invention scientifique propre à ce campus montpelliérain,
- lieux sur lesquels la commande peut se déployer: le bâtiment des moyens partagés qui façonne la nouvelle entrée du campus (pôle A) peut être appréhendé comme un édifice majeur du campus, et à ce titre, doit être l'objet d'une attention toute particulière de la part des candidats. Le bâtiment biologie-écologie (pôle D), en revanche, participe à la recomposition du campus universitaire des sciences; mais sa position latérale lui donne un caractère moins déterminant que le bâtiment des moyens partagés (pôle A). Par conséquent, si la proposition artistique concerne ces 2 bâtiments, il reviendra au(x) lauréat(s) de hiérarchiser leur ou leurs, réponse(s) en fonction des caractéristiques propres à ces 2 entités architecturales. Ainsi, si la localisation de l'intervention artistique n'est pas imposée et est laissée à la libre appréciation des créateurs, il sera demandé aux candidats de veiller à ce que le projet artistique n'interfère nullement avec les fonctions et usages des lieux (accès, flux des usagers, affichages administratifs et pédagogiques, événements regroupant du public).

La sélection du lauréat se fera en 2 étapes:

- étape 1 — sélection des candidatures les dossiers de candidature seront d'abord vérifiés sur leur conformité aux éléments demandés dans le présent avis, puis les dossiers conforme seront analysés par le comité artistique selon les critères suivants:
 - qualité du dossier et références artistiques,
 - compréhension de la commande artistique et des enjeux.

Le comité artistique étudiera les candidatures et sera chargé d'émettre un avis soumis au pouvoir adjudicateur pour décision. Le nombre des artistes concurrents est fixé de 3 à 5 maximum. La composition du comité artistique est conforme au décret n° 2002-677 du

29.4.2002 modifié et figure à l'article 2.3 du règlement de consultation. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection des candidats s'effectue exclusivement sur la base des éléments précédents, aucune audition n'étant prévue à ce stade,

— étape 2 — sélection d'une œuvre artistique les candidats sélectionnés à l'issue de l'étape 1 recevront une invitation à soumissionner précisant l'ensemble des exigences relatives à la proposition d'une œuvre artistique. À ce stade, il sera demandé aux candidats sélectionnés de présenter un projet de création artistique sous la forme d'esquisse ou de tout autre moyen. Le pré-projet sera jugé en fonction des critères pondérés suivants:

— qualité artistique et singularité de la démarche artistique (40 %),

— adéquation avec le programme proposé, notamment interaction avec le projet de construction «Village des sciences a» (30 %),

— capacité à réaliser le projet artistique proposé en tenant compte des contraintes de réalisation, des enjeux fonctionnels, de l'échéancier d'exécution et de la pérennité de l'œuvre. (20 %),

— qualité de la réponse en termes d'objectif de développement durable du maître d'ouvrage. (10 %).

Les candidats remettront chacun une proposition d'œuvre artistique, qui fera l'objet d'une présentation devant le comité artistique. Le comité artistique, après examen des projets, se prononcera sur le choix de l'œuvre à retenir et le maître d'ouvrage désignera le candidat lauréat. Les candidats dont le projet n'aura pas été retenu se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 3 750 EUR HT chacun, sous réserves que leur projet ait pleinement répondu aux exigences du dossier de consultation.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Montpellier

Postal address: 6 rue Pitot, CS 99002

Town: Montpellier

Postal code: 34063

Country: France

E-mail: greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Internet address: <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

27/07/2018